

Élue non inscrite

(Françoise Mary)

En juillet 2017, le magazine innovation de Thalès titrait avec son numéro 6 « Ce que nous voulons notamment, c'est pouvoir identifier les gens grâce à l'intégralité de leur corps... ». Qui a autorisé l'utilisation de ces technologies, légiféré pour nous protéger de leurs dangers, des abus avec la lutte technologique contre la criminalité ?